

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION  
MENTION DROIT PUBLIC – PARCOURS DROIT PUBLIC DES AFFAIRES**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « droit public » parcours « droit public des affaires »

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
Pariente	Alain	PR	Droit financier
<i>Membres du jury :</i>			
Brisson	Jean-François	PR	Droit de la commande publique
Delzangles	Hubert	PR	Droit de l'environnement
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
Vieira	Julien	MCF ass	Droit de l'environnement
Balaguer	Frédéric	MCF	Droit de l'Urbanisme
Ferreira	Jean-Philippe	PR	Modes alternatifs de règlement des différends

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 13 octobre 2024



M. Jean-Christophe SAINT-PAU  
Professeur de droit privé et sciences criminelles  
Directeur du collège DSPEG